

Comment les nouvelles mesures de carence affecteront les fonctionnaires ?

Le gouvernement envisage, dès 2025, d'instaurer trois jours de carence pour les fonctionnaires en cas d'arrêt maladie, tout en réduisant l'indemnisation à 90 % du traitement indiciaire, contre 100 % actuellement. Ces mesures, incluses dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS), visent à réduire les dépenses publiques, avec une économie estimée à 1,2 milliard d'euros. Cependant, elles suscitent de vives critiques.

Selon le think tank *Le Sens du service public*, ces réformes entraîneraient des pertes financières significatives pour les agents publics. Par exemple, un arrêt de trois jours pour une angine représenterait une perte de 300 € pour un agent de catégorie A, 229 € pour un agent de catégorie B, et 201 € pour un agent de catégorie C. Une grippe nécessitant cinq jours d'arrêt causerait des pertes allant de 215 € à 320 €, et un arrêt de 14 jours pour une entorse grave ferait perdre entre 278 € et 410 €, selon la catégorie.

Le think tank dénonce ces mesures qu'il qualifie de « punitives et inefficaces ». Il rappelle que la journée de carence introduite en 2018 n'a pas réduit l'absentéisme, mais a prolongé la durée des arrêts maladie. De plus, contrairement au secteur privé, où les jours de carence peuvent être compensés par des accords collectifs, cela est juridiquement impossible dans la fonction publique.

Le Sens du service public souligne que ces mesures affecteraient particulièrement les femmes, qui représentent 63 % des effectifs, et aggraverait la perte d'attractivité d'un secteur déjà marqué par le vieillissement de ses agents (36 % ont plus de 50 ans). Le think tank appelle à privilégier des politiques de prévention, comme le renforcement des accords de prévoyance et des actions ciblées sur l'usure professionnelle, plutôt que des mesures strictement budgétaires.